

# OFFRE DE SERVICES

Objet: Proposition de développement d'un

système d'inventaire (Projet : PROJ0901)

Présentée à : John Smith

Compagnie 123 inc. Tel. 514-555-2555

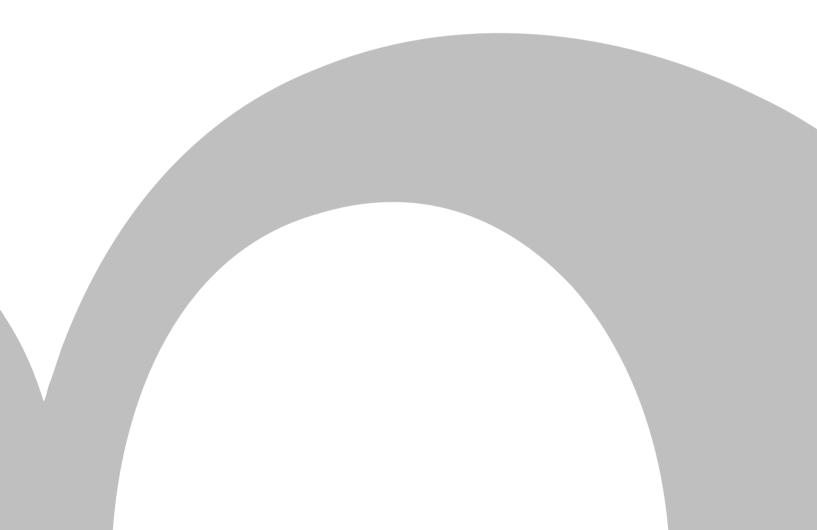
Par: Objectif 8 inc.

7583 St-Gérard Montréal (Québec)

H2R 2K2

Date: 8 octobre 2009

Version: 1.0.0



# TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Développement du système d'inventaire	3
Proposition	3
Fonctionnalités du système	3
Gestion des produits d'entrepôt	3
Système de réservation	3
Gestion des usagers	4
Note(s) :	4
Échéancier	5
Coût et modalités de paiement de la proposition	6
Coût total de la proposition	6
Modalités et délais de paiement	6
1er Paiement – 20%	6
2 <sup>ième</sup> Paiement – 80%	6
Consentement	7
Annexe	8
Contrat	8

# DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INVENTAIRE

# **Proposition**

Développer un système de gestion d'inventaire de produits d'entrepôt. Ce système devra posséder un module de réservation accessible à un certain type d'usagers (voir section « gestion des usagers »).

# Fonctionnalités du système

Afin d'accéder au système, un usager doit obligatoirement se connecter avec son nom d'usager ainsi que son mot de passe. Il n'y a donc pas d'accès public.

Lorsque connecté, l'usager peut avoir accès aux 3 modules suivants (ou moins, dépendamment de ses droits).

## Gestion des produits d'entrepôt

Module permettant d'ajouter, de modifier et de supprimer les produits de l'entrepôt.

Chaque produit possède:

- 1- sa photo;
- 2- son nom;
- 3- sa description;
- 4- sa quantité

Note : Il est donc possible de téléverser la photo du produit directement à partir du système.

### Système de réservation

Section permettant de faire la réservation de produits. L'usager pourra donc :

- 1- Voir les produits déjà réservés (classé par mois).
- 2- Faire une réservation de produits :
  - a. Avec un bouton « ajouter à la réservation » (ou similaire) et avec une option pour spécifier la quantité désirée.
  - b. 2 champs d'entrées permettant de spécifier la date de début et la date de fin de la réservation.
  - c. Un bouton « confirmer la réservation ». Avant de confirmer la réservation, le système vérifiera que la quantité disponible de chaque produit est supérieure à la quantité demandée.

- d. Lorsque la réservation est confirmée, la quantité disponible des produits est ajustée. Un courriel est également envoyé à un destinataire X avec les détails de la réservation.
- 3- Supprimer une réservation si elle n'est plus désirée. Les quantités disponibles seront alors ajustées et un courriel d'annulation sera envoyé au destinataire X.

#### Gestion des usagers

Les administrateurs pourront ajouter/modifier/supprimer des usagers au système.

Il est donc à mentionner qu'il y aura 3 types d'usagers.

- 1- Les administrateurs
  - a. Les usagers ayant comme rôle « administrateur » auront accès à toutes les sections du système.
- 2- Les gestionnaires d'inventaires
  - a. Ces usagers pourront modifier l'inventaire, mais n'auront pas de droits sur les autres sections
- 3- Les usagers
  - a. Ces usagers pourront créer de nouvelles réservations ainsi qu'en annuler, au besoin.

### Note(s):

Il est à noter qu'un moteur de recherche par mots-clés est disponible dans le module « Gestion des produits d'entrepôt » et « Système de réservation », permettant de trouver rapidement les produits. Autrement, un affichage ordonné par nom sera affichée à l'écran.

# ÉCHÉANCIER

L'échéancier tient compte du fait qu'Objectif 8 inc. est actuellement en disponibilité réduite.

Il est à noter que le développement ne débutera qu'après la signature de l'offre de services et la réception des maquettes (en partie ou en totalité). Ces journées sont estimées et peuvent ne pas être tout à fait exactes. Elles sont donc présentées à titre indicatif seulement.

Après 10 jours de développement

Fin de la conception du squelette du système

- Maquette(s) intégrée(s) en XHTML

- Connexion / déconnexion au système

- Structure de base du système

Après 20 jours de développement

Fin de la programmation du module de gestion des usagers

Après 30 jours de développement

Fin de la programmation du module de gestion des produits de l'inventaire (ajout/modification/suppression)

Après 40 jours de développement

Fin de la programmation du module de réservation (+ annulation)

# COÛT ET MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA PROPOSITION

# Coût total de la proposition

Développement du système d'inventaire  - Gestion des produits de l'entrepôt  - Module de réservation  - Gestion des usagers	\$	3 000
Sous-	total: \$	3 000
TPS	(5%): \$	150
	7.5%): \$	236.25
Coût	total: \$	3 386.25*

# Modalités et délais de paiement

Le coût total de l'offre sera réparti en 2 paiements. Ceux-ci doivent être faits par chèque et à l'ordre de **Objectif 8 inc.** 

### 1er Paiement – 20%

Le premier paiement de 20% après taxes (\$677.25) est exigé à la signature de l'offre.

### 2<sup>ième</sup> Paiement – 80%

Le dernier paiement (la balance) est exigé à la <u>livraison du système</u>.

# **C**ONSENTEMENT

Nous espérons que vous trouverez le tout conforme et que l'offre de services satisfait vos attentes.

Si vous avez des questions, des commentaires ou pour toutes autres informations sur cette offre, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, monsieur Robidoux, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Thériault Président

En signant ci-dessous, j'accepte les termes et les modalités de la présente offre ainsi que les termes du contrat (voir annexe).

Objectif 8 inc.	Compagnie 123 inc.
Signature	Signature
Nom	Nom
Titre	Titre
Date	Date

## **ANNEXE**

## Contrat

#### **OBJET**

#### **Services**

Le prestataire de services s'engage envers le client à fournir les services décrits dans la présente offre.

## **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

#### Sous-traitance

À moins d'une disposition à l'effet contraire et à condition d'avoir obtenu préalablement le consentement du client, le prestataire de services peut s'adjoindre tout tiers pour exécuter les services. Il conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution.

#### Limitation de garantie

Sauf si autrement prévu dans la présente offre, le prestataire de services ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, au client relativement:

- aux équipements informatiques du client, à leur fonctionnement, et à leurs composants matériels et logiciels;
- aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de la fourniture des services.

LES GARANTIES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE OFFRE SONT LES SEULES GARANTIES FOURNIES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA PRÉSENTE OFFRE ET ELLES CONSTITUENT UNE GARANTIE LIMITÉE. LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU LÉGALE, Y COMPRIS DE FAÇON NON LIMITATIVE À TOUTE GARANTIE LÉGALE CONCERNANT LES VICES CACHÉS, L'ÉVICTION, LA COMMERCIALITÉ OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISANT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES LÉGALES, IL EST POSSIBLE QUE L'UNE OU PLUSIEURS DES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS CI-HAUT MENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT PAS. IL EST AUSSI POSSIBLE QUE LE CLIENT AIT D'AUTRES DROITS À UNE GARANTIE, LESQUELS DROITS PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À L'AUTRE. EN AUCUN CAS LA VALEUR DE LA GARANTIE NE PEUT DÉPASSER LA VALEUR DES SERVICES RENDUS AU CLIENT ET PAYÉS PAR CE DERNIER. LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUTE RÉCLAMATION SUR GARANTIE AU-DELÀ DE CETTE LIMITE.

## Limitation de responsabilité

Sauf en cas de faute grave de sa part, le prestataire de services ne peut être tenu responsable envers le client de toute faute et de tout dommage, direct ou indirect, pouvant en découler, et le client tient le prestataire de services quitte et indemne de toute réclamation, y compris de toute réclamation sur garantie, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- modifications apportées au contenu par une personne autre que le prestataire de services ou relevant de ce dernier;
- intrusion illégale ou non-autorisée de tout tiers dans les équipements informatiques du client.

SAUF SI AUTREMENT PRÉVU DANS LA PRÉSENTE OFFRE, EN AUCUN CAS LE PRESTATAIRE DE SERVICES (Y COMPRIS, S'IL Y A LIEU, SES FILIALES ET SA MAISON-MÈRE AINSI QUE SES ACTIONNAIRES, DIRIGEANTS, CADRES, EMPLOYÉS, COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS) NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU ENVERS DES TIERS DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, INCIDENT, SPÉCIAL, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, Y COMPRIS DE FAÇON NON LIMITATIVE DE TOUTE PERTE DE PROFIT OU AUTRE PERTE ÉCONOMIQUE (DÉCOULANT D'UNE FAUTE CONTRACTUELLE, D'UNE FAUTE DÉLICTUELLE OU D'UNE NÉGLIGENCE) MÊME SI LE PRESTATAIRE DE SERVICES A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ QUE SURVIENNE UN TEL DOMMAGE. CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISANT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE responsabilité pour dommages indirects ou incidents, il est possible que l'une OU PLUSIEURS DES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS CI-HAUT MENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT PAS. IL EST AUSSI POSSIBLE QUE LE CLIENT AIT D'AUTRES DROITS. LESQUELS DROITS PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À L'AUTRE. DANS AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU PRESTATAIRE DE SERVICES ENVERS LE CLIENT NE PEUT DÉPASSER LA VALEUR DES SERVICES RENDUS AU CLIENT ET PAYÉS PAR CE DERNIER. LE CLIENT DÉGAGE EXPRESSÉMENT LE PRESTATAIRE DE SERVICES DE TOUTE RESPONSABILITÉ AU-DELÀ DE CETTE LIMITE.

#### Propriété intellectuelle

Tout code informatique, élément graphique, document ou autre fichier informatique produit par le prestataire de services demeure sa propriété intellectuelle en tout temps. Le prestataire de services accorde les droits d'utilisation et d'altération de ces éléments au client exclusivement.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

À moins d'une disposition expresse à l'effet contraire dans a présente offre, les dispositions suivantes s'appliquent.

#### Force majeure

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu du présent contrat si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. La force majeure est un événement extérieur, imprévisible, irrésistible et rendant absolument impossible l'exécution d'une obligation.

#### Modification de l'offre

La présente offre ne peut être modifiée que par un autre écrit, dûment signé par toutes les parties.

#### Lois applicables

La présente offre est assujettie aux lois en vigueur dans la Province de Québec.

#### **Exemplaires**

Lorsque paraphé et signé par toutes les parties, chaque exemplaire de l'offre est réputé être un original, mais ces exemplaires ne reflètent ensemble qu'une seule et même entente.